

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-379 DU 4 SEPTEMBRE 1996

portant abrogation des dispositions du
Décret n° 91-246 du 31 Octobre 1991
portant nomination de Responsables au
niveau du Cabinet du PR et dans certains
Ministères, uniquement en ce qui
concerne Madame Gisèle ADISSODA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-246 du 31 Octobre 1991 de Responsables au niveau du Cabinet du PR et dans certains Ministères ;

DECRETE :

Article 1er : Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 91-246 du 31 Octobre 1991 susvisé, uniquement en ce qui concerne Madame Gisèle ADISSODA.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter du 24 Juin 1996 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 4 SEPTEMBRE 1996

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination
 de l'Action Gouvernementale et des Relations
 avec les Institutions,



Albert TEVOEDJRE.-
 Ministre Intérimaire

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC PM 4 MF 4 Autres
 Ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC
 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
 Intéressé 1 JO 1.